

TABLEAU DE BORD – EPS en CCF

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les activités liées au suivi et à la transmission des protocoles pour l'EPS CCF. Une fois les protocoles terminés, vous devez les transmettre à la commission académique EPS pour validation.

À l'issue de cette fiche mémo, vous saurez suivre et transmettre les protocoles.

Prérequis : La période de saisie des protocoles est ouverte.

Tableau de bord

Activité « EPS - Tableau de bord »

Cette activité vous permet de suivre et de transmettre les protocoles.

Exemple au BCP :

▶ **Tableau de Bord**

- ▶ Date de Validation des APSA par la commission : **09/09/2024**
- CA1-Aviron
CA2-Curling
CA3-Aérobic
- ▶ Date de saisie officielle des protocoles : **du 01/09/2024 à 00:00 au 30/09/2024 à 00:00**
- ▶ La saisie des protocoles est actuellement : **ouverte**
- ▶ Date de transmission des protocoles pour validation à la commission : **Non Transmis**
- ▶ **Souhaitez-vous transmettre les protocoles ?**
- Oui Non
- ▶ **Souhaitez-vous annuler la transmission des protocoles ?**
- Oui Non
- ▶ **Liste des protocole EPS**

| Protocole | Groupe | Professeur | Date dernière modification |
|--|--------|------------|----------------------------|
| CA1-Aviron - CA2-Curling - CA3-Aérobic | GRP1 | PROFEPSA | Le 11/09/2024 à 15h58 |

Date de validation des protocoles par la commission : **Non Validé**

Dans ce tableau vous retrouvez, si une liste d'Apsa a été validée par la Commission Académique EPS ou éventuellement par la DEC, la date de validation ainsi que les Apsa gérées par votre établissement.

Les dates d'ouverture de la saisie des protocoles sont également indiquées. C'est le cas aussi de l'état l'ouverture de la saisie : « fermée » ou « ouverte » (« ouverte » dans la copie d'écran). **La saisie des protocoles est à l'état "ouverte" dès que la date de début de la période de saisie des protocoles est atteinte.**

Transmission des protocoles

Lorsque tous les protocoles pour votre établissement sont finalisés il vous faut les transmettre afin qu'ils soient validés.

Pour transmettre les protocoles, il vous faut cocher le radio bouton

▶ **Souhaitez-vous transmettre les protocoles ?**

Oui Non

à « Oui » et cliquer sur le bouton

Enregistrer

Dès que les protocoles ont été transmis, la date de transmission s'affiche et le radio bouton « **Souhaitez-vous annuler la transmission des protocoles ?** » devient accessible.

► Date de transmission des protocoles pour validation à la commission : **26/01/2024**

► **Souhaitez-vous transmettre les protocoles ?**
 Oui Non

► **Souhaitez-vous annuler la transmission des protocoles ?**
 Oui Non

Après transmission des protocoles, vous pourrez toujours créer ou modifier des protocoles adaptés pour vos élèves.

Annulation de la Transmission des protocoles

Il est possible que vous ayez besoin d'annuler la transmission des protocoles (création d'un nouveau protocole standard, modification d'un protocole existant ...).

► **Souhaitez-vous annuler la transmission des protocoles ?**
 Oui Non

Vous pouvez procéder à l'annulation de la transmission des protocoles en choisissant l'option « Oui » et en validant. Ceci est possible **tant que les protocoles n'ont pas été validés par la commission (ou éventuellement la DEC)**. Si la validation a été effectuée, il faudra que la commission ou éventuellement la DEC dévalide les protocoles pour vous redonner la main.

La date de validation des protocoles est indiquée sur l'écran : Date de validation des protocoles par la commission : **26/01/2024** .

Cette information vous permet de savoir que les protocoles ont été validés.